

Hervé Féron est signataire d'un courrier à l'attention du Premier Ministre, appelant à une réforme du Régime Social des Indépendants. En effet, les artisans sont nombreux à déplorer les dysfonctionnements de cet organisme de protection sociale et les difficultés qui en résultent au quotidien dans le cadre de leur activité professionnelle. Il est important qu'une solution soit apportée à ce problème qui dure depuis de trop nombreuses années.

Monsieur le Premier Ministre, cher Manuel,

Nous, députés de la majorité, sommes régulièrement sollicités par les artisans de nos circonscriptions respectives quant aux nombreux dysfonctionnements du Régime Social des Indépendants (RSI).

En effet, malgré les deux réformes de grande ampleur que sont la création du régime unifié en 2006 et le transfert à l'URSSAF de l'encaissement des cotisations pour le compte du RSI en 2008, le régime souffre toujours d'importants dysfonctionnements, comme en attestent de nombreux rapports publics : complexité excessive, faible performance du recouvrement, lenteur de traitement des dossiers et manque de flexibilité dans le recouvrement de la relation cotisant-RSI.

A l'heure où la France connaît une crise de confiance, il y a urgence à agir pour éviter que la droite ou, pire, l'extrême droite instrumentalisent la colère de cette partie importante et influente de la population active. Pour ton information, le député FN Gilbert Collard s'est déjà saisi du sujet et va déposer une proposition de loi. Nous, socialistes, considérons qu'agir sur le quotidien des gens en améliorant le fonctionnement des services publics au sens large, c'est le meilleur moyen d'endiguer la montée des populismes.

Conscient de ta détermination inlassable à mener à bien les réformes - parfois difficiles - dont notre pays a besoin, nous te faisons part de notre souhait que le gouvernement se saisisse de cette préoccupation et présente d'ici juillet 2015 un projet de réforme susceptible de répondre aux attentes légitimes de ses 5,4 millions d'affiliés.

Les contours de cette réforme pourraient être :

- une organisation simplifiée, lisible avec un seul interlocuteur pour l'affilié ;
- un allègement des procédures s'appuyant sur les outils numériques et parallèlement une humanisation des relations cotisants-RSI ;
- une nette amélioration des délais de traitement ;
- un mode de prélèvement plus proche du revenu réel de l'affilié ;
- un taux de recouvrement équivalent à celui l'avant- réforme ;
- la mise en place d'un comité de pilotage qui veillera rigoureusement à la mise en œuvre du nouveau dispositif afin d'éviter les dysfonctionnements vécus lors de précédentes réformes ;
- une communication spécifique sur les droits sociaux des indépendants ;

L'actualité

Actualité
jeudi 5 mars 2015 15:39

En te remerciant de l'attention particulière que tu porteras à ce dossier, nous te prions de croire, Monsieur le Premier ministre, cher Manuel, en l'assurance de notre haute considération.